

TÉLÉTRAVAIL : COMBIEN DE JOURS ET COMMENT

2 possibilités cumulables :

- **Jours fixes hebdomadaires**

- entre $\frac{1}{2}$ journée et au maximum 2 jours par semaine (3 jours à titre exceptionnel sauf conditions médicales particulières réévaluées tous les 6 mois)

- **Et/ou un volume de jours flottants mensuels**

- compris entre $\frac{1}{2}$ journée et 8 jours par mois maximum.
- L'utilisation des jours flottants est soumise à l'accord écrit de la personne qui valide vos congés.
- Avec une demande la semaine précédente et 48 h avant au plus tard

- **2 jours minimum présence par semaine au labo**

- Le regroupement de 5 jours flottants consécutifs possible en fonction du type de travail et sur accord du responsable